

Le 6 septembre 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 6 septembre 2011 à 19h30.

PRÉSENTS

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller
Madame Penny Boulianne, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Monsieur Michel Bourdeau, conseiller
Madame Valerie Kirkman, conseillère

ÉTAIT ABSENTE

Madame Marlène Lapointe, conseillère

AUSSI PRÉSENTE

Madame Ginette Roy, directrice générale

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié.

2011-09-470 **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil du 6 septembre 2011 à 19h30.

ADOPTÉE

2011-09-471 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois
et RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire comportant les sujets suivants :

1. Dérogation mineure – 48, 1^{er} Boulevard / lot 1 574 751
2. Avis de motion règlement numéro 572-5
3. Adoption du règlement numéro 614 – Règlement décrétant une dépense de 375 000 \$ et un emprunt de 360 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe et de ses équipements
4. Appel d'offres – Achat d'un camion autopompe et de ses équipements

ADOPTÉE

Le 6 septembre 2011

2011-09-472 1. DÉROGATION MINEURE – 48, 1^{ER} BOULEVARD/LOT 1 574 751

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par monsieur François Noël et madame Isabelle St-Denis;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme de refuser ladite demande lors d'une réunion tenue le 16 août 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié le 22 août 2011 aux trois endroits désignés par le conseil;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de l'implantation du bâtiment principal projeté sur le lot 1 574 751 sur le 1^{er} Boulevard et occupé par l'ancien bâtiment principal sis au 48, 1^{er} Boulevard;

*Il est PROPOSÉ par Madame Penny Boulianne
et RÉSOLU*

D'ACCORDER la dérogation mineure visant à réduire la marge latérale de la cheminée à 2,44 mètres du côté nord-est du lot numéro 1 574 751 du Cadastre du Québec, tel que décrit à l'implantation projetée numéro R18983-1-2 daté du 9 août 2011, produit par monsieur Benoit Rolland, Arpenteur-Géomètre de la Firme « Legault Trudeau Arpenteurs-Géomètres Inc. »; alors que l'article 507 du règlement de zonage numéro 572 prévoit une marge latérale minimale de 3 mètres à la grille des usages et des normes pour la zone Ra-2.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

2. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572

Un AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Michel Bourdeau, conseiller, à l'effet qu'à une prochaine séance ou une séance subséquente, un règlement amendant le règlement de zonage afin de permettre les services de garde à l'enfance (garderies) dans la zone commerciale Ca-1 à certaines conditions et afin de permettre l'empiètement des cheminées et des portes à faux dans les cours avant, latérales et arrière, sera proposé pour adoption.

2011-09-473 3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 614

Une dispense de lecture est demandée.

*Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU*

D'ADOPTER le règlement numéro 614 intitulé :

« Règlement numéro 614 décrétant une dépense de 375 000 \$ et un emprunt de 360 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe et de ses équipements »

ADOPTÉE

Le 6 septembre 2011

2011-09-474 4. APPEL D'OFFRES PUBLIQUES – ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE ET DE SES EQUIPEMENTS

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Boudreau
et RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale de procéder à un appel d'offres publiques pour
l'achat d'un camion autopompe et de ses équipements.

ADOPTÉE

2011-09-475 LEVÉE DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2011

Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne
et RÉSOLU

DE LEVER la séance extraordinaire du conseil du 6 septembre 2011 à 19h42.

ADOPTÉE

(Signé) Manon Trudel

Manon Trudel, M.Sc.A
Mairesse

(Signé) Ginette Roy

Ginette Roy, urbaniste, mba
Directrice générale